ACTUALITÉ EVC-PADHUE

MALGRÉ QUELQUES AVANCÉES, L'URGENCE D'UNE RÉFORME AMBITIEUSE !

Les médecins diplômés à l'étranger représentent désormais 14,2 % des effectifs inscrits (soit 34 950 praticiens source CNOM), contre 7,1 % en 2010. De ce fait les PADHUE ne sont plus une variable d'ajustement mais constituent bel et bien un pilier de l'hôpital public.



Dr Ayoub MDHAFAR
Président FPS



Dr Slim BRAMLI
Secrétaire général INPH
Vice-président de la FPS

Rappel de la nouvelle procédure d'autorisation d'exercice des PADHUE pour 2025 :

- **Voie interne : 4000 postes ouverts**, avec examen sous forme de QCM et **voie externe 400 postes ouverts** pour les PADHUE hors territoire français.

RÉSULTATS DÉFINITIFS (source CNG)

Voie Interne : 4000 postes ouvert : 2254 inscrits/1935 participants/1425 lauréats, soit 73,6 % des participants de la voie interne.

Voie Externe : 440 postes offerts/8639 inscrits/4040 participants/438 lauréats, soit 10,8 % des participants pour les 12 spécialités concernées.

Soit un total global de 1863 lauréats répartis en 1759 au titre de la liste A et 104 au titre de la liste B (réfugiés et apatrides).

Cependant il existe une inégalité excessive entre les 2 voies, sachant que les critères sont plus stricts avec d'énormes difficultés administratives pour la voie externe, car en plus du dossier DGSE est rajouté le dossier d'engagement sur les conditions de conformité républicaine.

Au vu de ce résultat décevant la FPS et l'INPH ont présenté leurs propositions lors de plusieurs réunions de concertations avec la DGOS, le CNOM, le CNG, l'académie de médecine, afin d'apporter une amélioration à cette procédure.

Vu l'énorme déficit de praticiens et la situation critique des déserts médicaux nous ne pouvons nous permettre un tel gâchis.
Il a été proposé d'apporter un équilibre entre les deux voies ainsi que faciliter aux PADHUE généralistes exerçant dans des hôpitaux psychiatriques de se présenter aux EVC de psychiatrie et ceux exerçant dans les services de mé-

decine polyvalente de se présenter aux EVC de. Médecine interne Polyvalente avec un parcours de consolidation des connaissances adapté à chaque spécialité.

L'arrêté du 12 juin 26 permet aux candidats aux EVC de gériatrie, de médecine générale, de médecine interne polyvalente et immunologie clinique, et de psychiatrie, de s'inscrire indépendamment de leur diplôme d'origine.

Alors que les concertations sont en cours, les organisations syndicales ont été surprises de la publication de l'arrêté du 12 juin 2026 portant ouverture **des EVC 2026** (début des inscription sur plateforme CNG du 17 juin au 16 juillet 2026).

- Voie externe :1003 postes.
- Voie interne : 3060 postes.

Toutefois, l'ensemble des autres propositions portées par la Fédération a été rejeté.

LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DE LA FPS

1 *Transformer le concours interne des EVC en véritable examen*

La FPS réitère sa demande de transformation du concours interne des EVC en un véritable examen qualifiant. Cette réforme, annoncée depuis plusieurs années, constitue une promesse une nouvelle fois non tenue.

2 *Maintenir le nombre de postes ouverts aux EVC en voie interne*

La Fédération déplore la réduction d'environ 1 000 postes ouverts au titre de la voie interne. Plutôt que de diminuer drastiquement le nombre de postes, la tutelle aurait pu simplifier les procédures en regroupant les Commissions d'Autorisation d'Exercice Provisoire (AEP) au sein d'une commission unique par région, comme l'a proposé la FPS.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible que plusieurs évaluations convergent vers un besoin estimé à près de 4 000 postes afin de répondre aux besoins du système de santé.

3 *Offrir une nouvelle chance aux candidats de la session 2025*

La FPS demande qu'une possibilité supplémentaire de présentation aux EVC soit accordée aux candidats de la session 2025.
Ces derniers ont dû faire face à des délais de préparation extrêmement courts ainsi qu'à l'absence de référentiels pédagogiques adaptés au nouveau format d'épreuves sous forme de questionnaires à choix multiples (QCM).

4 *Garantir des outils pédagogiques adaptés*

La Fédération demande que les candidats disposent de référentiels, ressources pédagogiques et outils de préparation clairement identifiés et accessibles.

Elle appelle également les établissements hospitaliers à dégager du temps médical dédié à la préparation des épreuves et surtout garantir les stages de PCC qualifiant pour les lauréats.

5 *Faciliter l'accès à la formation pour tous les PADHUE*

La FPS demande que l'ensemble des PADHUE, quel que soit leur statut administratif ou professionnel, puisse accéder aux formations, inscriptions universitaires et DIU à des tarifs adaptés et réduits.

6 *Réformer le cadre législatif*

La Fédération appelle à la mise en place d'un nouveau cadre législatif plus juste, plus cohérent et davantage adapté au rôle essentiel joué par les PADHUE dans l'organisation des soins sur l'ensemble du territoire national.



UNE SITUATION PARADOXALE ET PRÉOCCUPANTE

Un large consensus existe aujourd'hui pour reconnaître que l'intégration des PADHUE ne constitue pas une simple revendication corporatiste mais un véritable enjeu de santé publique. Dans un contexte marqué par l'aggravation des inégalités d'accès aux soins et l'extension des déserts médicaux, il apparaît irresponsable de maintenir dans la précarité des professionnels qualifiés capables de répondre aux besoins urgents de la population.

La FPS souligne qu'un soutien clair a récemment été exprimé au plus haut niveau de l'État, notamment par le Président de la République. Pourtant, le maintien d'un cadre réglementaire et législatif inadapté continue de fragiliser ces praticiens indispensables au fonctionnement du système de santé.

UNE MOBILISATION CONSTANTE AUPRÈS DES INSTITUTIONS

Au cours des dernières semaines, la FPS a multiplié les rencontres et les concertations auprès des différentes institutions concernées :

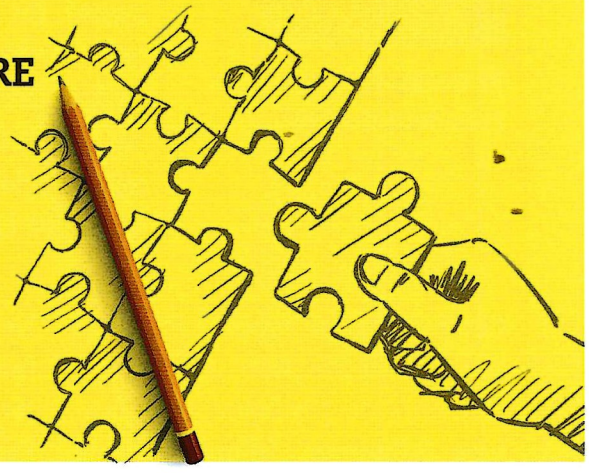
- Le cabinet du ministre ;
- Le Centre National de Gestion (CNG) ;
- La Direction générale de l'offre de soins (DGOS) ;
- La Cour des comptes ;
- La Commission des affaires sociales du Sénat ;
- Le Conseil national de l'Ordre des médecins ;
- L'Académie nationale de médecine ;
- Les différentes intersyndicales de médecins.

Ces démarches visent à faire aboutir un projet équilibré, juste et conforme aux besoins réels du système de santé français.

LA BALLE EST DANS LE CAMP DU MINISTÈRE

La Fédération des Praticiens de Santé lance une nouvelle fois un appel solennel aux pouvoirs publics afin d'engager de véritables négociations et de construire une réforme ambitieuse permettant une intégration durable, équitable et sécurisée des PADHUE au sein du système de santé.

La reconnaissance de leur engagement et de leur contribution constitue aujourd'hui une nécessité pour garantir l'accès aux soins de l'ensemble de la population.



cc BY NC ND